

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2017

Étaient présents : Fernand PELLAT, Christophe CHOTAN, Sylvère FAURE, Valérie GINOT, Stéphanie NOUGUIER, Emmanuel GARCIA, Mireille GERMAIN, Emilie ROBIN, Nicolas MOURICHON, Béatrice VALENTE, Aurélie CHANAS

Absents ou excusés : Hélène DESIGNOLLE, Marie-Hélène CROZAT, Nathalie GUIMBAUD (procuration à Fernand PELLAT)

Chantal POLLIEN, **secrétaire**

Secrétaire de séance : Nicolas MOURICHON

Ouverture de séance : 20h05

1 - Approbation du compte-rendu précédent :

Compte- rendu approuvé à l'unanimité en précisant toutefois que dans les questions diverses, la date du 03 mai est à modifier par le 23 mai. Il s'agit par ailleurs de l'étude globale sur l'aménagement de la place du lavoir et non le cheminement piéton.

2 – Vote des 3 taxes

La commission Finance a travaillé sur le projet de budget prévisionnel 2017 et, dans ce cadre analysé la pertinence de faire évoluer la fiscalité locale.

La proposition faite au Conseil Municipal est de ne pas modifier pour 2017 les 3 taxes qui assurent une recette de fonctionnement pour la commune.

Cette proposition tient du fait que le budget prévisionnel 2017 est très contraint mais permet encore une année une stabilisation de la fiscalité.

Accord du conseil à l'unanimité.

3 – Vote du Budget principal

Section de Fonctionnement

Total des dépenses	683 223 €
Dont notamment :	
dépenses à caractère général	251 500 €
dépenses de personnel	280 000 €
Total des recettes	683 223 €
Dont recettes des ventes de produits	120 710 €
Dont recettes impôts et taxes	318 417 €
Dont recettes dotations Etat	202 096 €
Dont recettes des revenus des immeubles	35 000 €

Section d'Investissement

Total des dépenses	676 965 €
Dont notamment :	
dépenses pour le PLU	10 000 €
dépenses éclairage public	2 000 €
dépenses accessibilité Handicap	145 000€
dépenses de voirie	42 500 €
Restes à réaliser sur travaux 2016	62 605 €
solde d'exécution négatif reporté	384 471 €

A noter que l'accessibilité handicap est un programme sur 3 ans pour modifier 3 bâtiments communaux :

- En 2017 : la salle de judo
- En 2018 : l'école
- En 2019 : La salle des fêtes

Le montant de 145000€ couvre l'intégralité de ce programme. Les crédits non consommés seront reportés sur les années suivantes.

Total des recettes	683 223 €
Dont recettes de subventions	80 660 €
Dont recettes d'emprunts	110 309 €
Dont recettes dotation et fonds divers	389 915 €
Dont recettes de prélèvement sur le fonctionnement	49 687 €

Le budget principal 2017 est voté à l'unanimité pour sa section de fonctionnement et sa section d'investissement.

4 – Vote du Budget annexe Assainissement

Section de Fonctionnement

Total des dépenses	166 660 €
Dont notamment :	
dépenses de gestion des services	47 990 €
dépenses imprévues	5 000 €
dépenses d'intérêts	20 000€
virement à la section investissement	83 170 €

Total des recettes	166 660 €
Dont recettes des ventes de produits	103 000 €
Dont recettes d'ordre entre section	15 132 €
Dont recettes de résultat reporté	48 528 €

Section d'Investissement

Total des dépenses	501 771 €
Dont notamment :	
dépenses réelles et d'ordre	21 499 €
Dont dépenses Restes à Réaliser	369 259 €

Total des recettes	501 771 €
Dont recettes de dotations et fonds divers	145 167 €
Dont recettes de prélèvement sur le fonctionnement	83 170 €
Dont recettes de restes à réaliser	273 434 €

Le budget annexe Assainissement 2017 est voté à l'unanimité pour sa section de fonctionnement et sa section d'investissement.

5 – Questions diverses

Intercommunalité

Les comptes rendus des différentes commissions et du Conseil Communautaire seront transmis par le secrétariat de mairie aux conseillers municipaux. Les questions et réflexions pourront être abordées en conseil municipal si nécessaire.

La carte d'accès au lac de Champos est encore pour cet été mis en œuvre pour l'ex Pays de l'herbasse au prix de 12 €. A compter de 2018, une solution alternative devra être trouvée pour harmoniser le dispositif à l'échelle du nouveau territoire.

Projets en cours

- La remise en eau du lavoir sera faite prochainement, une fois réglée le problème de l'infiltration de fines particules dans la pompe.
- Changement du liquidateur s'occupant de la vente du château. Une mise en vente pourrait se faire prochainement et selon les délais de la procédure en cours pour mettre fin à la location actuelle.

La séance est levée à 22H30